

Le projet pour la Samaritaine attaqué par les associations



Vue de l'immeuble projeté à la place des bâtiments du XIXe siècle (au fond, le Louvre)

© Agence Sanaa

[Menaces sur les Serres d'Auteuil, destruction de la piscine Molitor](#), démolition du stade Jean Bouin et de ses tribunes Art Déco, [vandalisme sur les fontaines de la place de la République](#), dégradation des églises faute de budget suffisant, construction de tours... L'action désastreuse de la municipalité parisienne sur le patrimoine, conduite par Bertrand Delanoë avec la complicité active d'Anne Hidalgo, future candidate à la mairie de Paris, n'en finit pas de défigurer la capitale.

Nous avons parlé du dossier de la Samaritaine dans notre émission de [Patrimoine en question\(s\)](#) ([http://www.latribunedelart.com/patrimoine-en-question-s-no-3-la-politique-patrimoine-et-musee-](http://www.latribunedelart.com/patrimoine-en-question-s-no-3-la-politique-patrimoine-et-musee-de-la-ville-de-paris-est-elle)

[de-la-ville-de-paris-est-elle](#)) consacrée à la politique patrimoniale de la ville de Paris¹. Rappelons les faits pour ceux qui les ignoreraient.

Désaffecté en 2005, l'îlot de la Samaritaine a été acheté par la société LVMH pour y construire notamment un hôtel de luxe, des bureaux et de nombreux commerces. Bien entendu, comme il est d'usage dans ce genre d'opération dont l'objectif avoué est de gagner un maximum d'argent grâce à la spéculation immobilière, il est prévu de construire quelques logements sociaux et une crèche, en espérant que cela fera taire les opposants. Ayant interrogé la Mairie de Paris, nous avons d'ailleurs reçu un communiqué de presse apparemment standard (Claire Bommelaer, qui a publié un article à ce sujet dans [Le Figaro](#) (<http://www.lefigaro.fr/societes/2013/02/18/20005-20130218ARTFIG00365-le-projet-samaritaine-a-nouveau-attaque.php>), a manifestement reçu le même), indiquant que la ville n'a connaissance à ce jour d'aucun recours et ne peut donc s'exprimer, mais qu'elle est « sereine » d'autant qu' « *il s'agit d'un programme mixte dans sa programmation (logement social, mixité des fonctions, crèches, emplois...) et de mixité sociale* ».

L'îlot comprend deux grands ensembles séparés par la petite rue Baillet. Le premier est constitué d'un bâtiment Art Déco, construit par Henri Sauvage, qui borde la Seine et d'un autre, de style Art Nouveau, dû à Frantz Jourdain, qui le jouxte immédiatement au nord. Tous deux sont protégés au titre des monuments historiques. L'immeuble sauvage va pourtant être en partie rehaussé de 8 mètres, une opération qui n'a pu se faire que selon une technique désormais bien rodée par la ville dès qu'elle veut passer en force : la modification du Plan Local d'Urbanisme. Cette surélévation sera visible de loin et notamment de la célèbre perspective de l'Arc de Triomphe. La modification du P.L.U., en soi discutable, a été attaquée par l'association Accomplir, très active dans le quartier (notamment pour s'opposer à la monstrueuse Canopée des Halles), mais le jugement n'aura lieu qu'à la mi-2013 et n'est pas suspensif. Or, les travaux doivent démarrer très bientôt car les permis de démolir ont été déposés le 17 décembre 2012.

Le second pâté de maisons est constitué de plusieurs bâtiments préhausmanniens (ils datent exactement de 1852) dont les façades donnent sur la rue de Rivoli, de plusieurs maisons du XVIIe siècle donnant sur la rue de l'Arbre Sec, d'une maison datant de 1725 donnant sur la rue de la Monnaie et d'une dernière maison, datant de 1690, que l'on ne peut pas voir de la rue car elle se trouve sur une cour à l'intérieur de l'îlot.

Si les maisons du XVIIe siècle de la rue de l'Arbre Sec seront finalement conservées (le projet initial prévoyait de les détruire), tous les autres bâtiments doivent disparaître. La démolition d'immeubles des XVIIe et XVIIIe siècles serait une première depuis bien longtemps au cœur de Paris. Quant à la façade qui sera reconstruite sur la rue de Rivoli, entièrement en verre sérigraphié, elle viendra s'incorporer comme une verrue dans son environnement, en co-visibilité notamment avec le Louvre, un point qui a été

curieusement oublié par l'ABF en charge du dossier.

Deux associations, la Société pour la protection des paysages de la France et S.O.S. Paris, appuyées par deux riverains ont donc déposé le 15 février (avant les deux mois de délai légaux) un recours et un référé contre les permis de construire. Le référé est suspensif jusqu'à ce que le juge décide si les éléments des associations sont solides, auquel cas le recours sera jugé sur le fonds, ce qui bloquerait pendant un bon moment le chantier (l'inauguration est prévue en 2016).

Les associations ne manquent pas d'arguments outre l'erreur manifeste d'appréciation (absence de demande de permis de démolir dans la partie protégée monument historique, certaines pièces importantes sont manquantes, méconnaissance des perspectives abimées par la surélévation, etc.).

Une fois de plus, et comme pour les serres d'Auteuil où l'espoir de gagner est désormais réel, les associations – au premier rang desquels la SPPEF – sont les fers de lance du combat contre les projets urbanistiques désastreux de la mairie de Paris. Celle-ci sacrifie d'une manière éhontée aux intérêts privés, le bénéficiaire étant, ici comme ailleurs, LVMH². LVMH dont on rappellera que le directeur de la stratégie n'est autre que Christophe Girard, naguère adjoint au maire en charge de la Culture, et aujourd'hui maire du IVe. Un proche parmi les proches du maire de Paris. Une confusion des genres habituelle qui, à elle seule, devrait suffire à discréditer ce type d'opération.



2. Un des immeubles devant être détruit dans le chantier de la Samaritaine (actuellement couvert par une bâche)
Photo : Google Streets



2. Un des immeubles devant être détruit dans le chantier de la Samaritaine
Photo : Google Streets

Addendum (21/2/13) : dans le forum de cet article (réservé aux abonnés), un lecteur a ajouté des images de deux des immeubles qui vont être démolis.

Le premier (*ill.* 2) est depuis déjà longtemps caché par une bâche (il faut bien faire oublier sa qualité), le second est également plutôt joli et se trouve au coin opposé de l'îlot, sur la rue de Rivoli (*ill.* 3).

Didier Rykner, lundi 18 février 2013

Notes

1. Le passage consacré à la Samaritaine se trouve à 42'46" de notre émission.

2. LVMH n'ayant pas cru devoir répondre au *Figaro*, nous ne l'avons pas contacté pour cet article car il n'y avait aucune chance qu'il nous parle davantage.



[Débattre de cet article sur le forum \(7\)](#)

